



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par la présente, donné par le conseil, à tous les contribuables de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, que suite au résultat d'un engagement des personnes habitées à voter, tenu le 21 février 2023, concernant le dépense numéro 04-002 relatif à la décharge et l'annulation concernant des travaux de réflexion sur la rue du parc de maisons mobiles située pour une somme d'acquisition pas 400 000 \$, le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du mardi 20 mars 2023, a adopté la résolution 2023-03-049, relative à dépenses numéro 04-002.

Dated à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 6<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.

Le, sousigné, Isabelle Arcotte, directrice générale et greffière-intendante certifie sous mon sceau d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité en vertu de l'art. 219.03, le 6 avril 2023.

Isabelle Arcotte  
Directrice générale et greffière-intendante